



**SIGETA**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 21/07/2022

**SLOW**

ID : 074-257401729-20220628-D2022\_06\_30\_BIS-AR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**2022-06-30 BIS**

Séance du mardi 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18 heures, le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Orjobet de le Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle.

Date de convocation : 21 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 9

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 10

Pouvoir : LAVOREL Joelle donne son pouvoir a MAGNIN Alban

Présents : BELMAS Jean-Pierre, COTTET Danielle, GILET Laurent, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, VERDONNET Christian

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, RIESEN Anne, REVILLON Bernard SCHUFFENECKER Anthony

Excusés : ANTONIELLO Claude, CLAUDE Josette, DE VIRY François, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Jean-Louis

Monsieur MAGNIN Alban est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : SOUSCRIPTION D'EMPRUNT POUR LE BUDGET GENERAL – AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL D'ANNEMASSE 2 500 000€**

Dans le cadre du budget primitif 2022 voté le 5 avril, l'agrandissement de l'aire d'accueil d'Annemasse est financé pour partie par la mobilisation d' un emprunt de 2 500 000, 00 euros.

Trois organismes bancaires ont été consultés (Crédit Agricole, Caisse d' Epargne et la banque populaire)

Aucunes des banques n'est en mesures de nous proposer un taux fixe pour le moment au vu de la crise.

D'après les études ainsi que la consultation du Responsable financier de la Mairie de VETRAZ MONTHOUX. L'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante

La caisse d'épargne propose un emprunt à taux révisable index du Taux du livret A + 0.20% pour une durée de 20 ans.

Dans la première semaine de juillet, la caisse d'épargne sera en mesure de proposer un financement à

taux fixe.

Il est proposé à l'assemblée de souscrire l'offre de la caisse d'épargne à un taux variable à l'exception d'un taux fixe plus avantageux pour le SIGETA communiqué dans la première semaine de juillet.

Il est proposé également de donner le pouvoir à Mme la Présidente de prendre cette décision.

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
À L' UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** le recours à l'emprunt pour le budget général, conformément aux prévisions budgétaires
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente de retenir l'offre la plus avantageuse début juillet de la Caisse d'épargne.
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour signer les contrats de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts.

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Christelle METRAL.

